

COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 17 MARS 2023

Le vendredi dix sept mars deux mille vingt trois à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation GEMAPI.**

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
85	24+20	44
Quorum		43
Total des voix (P +R)		49
Majorité absolue		25

ETAIENT PRESENTS :

21 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M	Guy ALBRAND , délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mme	Marylène BONFILLON , déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
M	Félix BOREL , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER , déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
MM.	Julien DE BENITO , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Louis-Pierre FABRE , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Philippe GINOUX , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme	Sylvie GREGOIRE , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	René JAUFFRET , délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gilles MEGIS , délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gérard PAUL , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	François PREVOST , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	Patrick ROUILLES , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	André ROUSSET , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Alain ROUX , délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme	Mireille SUEUR , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Pierre-Yves VADOT , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

2 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 2 voix :

Mme	Hélène GENTE-CEAGLIO
M	Didier REAULT

1 représentante du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 2 voix :

Mme	Marion MAGNAN
------------	----------------------

ETAIENT REPRESENTES :

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258402304-20230317-DELIB2023_1

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 2 voix :

M | Jacky GERARD, par Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentante du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 2 voix :

Mme | Elisabeth JACQUES, par Marion MAGNAN

18 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme | Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Gilles MEGIS
Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Olivier LEDEY
Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
M. | Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Félix BOREL
Olivier GUIROU, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par André ROUSSET
Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Mireille SUEUR,
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX,
Mme | Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Philippe GINOUX
MM. | Christian CHIAPPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT
Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Yves PICARDA
Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Alain ROUX
Mme | David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Louis-Pierre FABRE
Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par René JAUFFRET,
Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA
Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Louis-Pierre FABRE
MM. | Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

M. | Christian PAPUT, délégué suppléant de Tallard
Mme | Jacqueline COMBE, déléguée suppléante de Mérindol
MM. | Roland GIRAUD, commune de Villeneuve
Bernard COURRIAS, commune de Saint Paul les Durance
Mme | Frédérique COUTAZ, SMAVD
MM. | Christian DODDOLI, SMAVD
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Philippe PICON, SMAVD
Gilles BRIERE, service Conseil Départemental de Vaucluse



Délibération n° 2023-12
Formation GEMAPI

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 17 MARS 2023

Conventions de délégation pour la gestion des cours d'eau affluents de la Durance

Le SMAVD a achevé, pour 9 intercommunalités, le diagnostic des enjeux GEMAPI sur les affluents de la Durance.

A la suite de ce diagnostic, cinq intercommunalités ont confié, par délégation, au SMAVD la gestion de ces cours d'eau sur leurs territoires respectifs : Métropole Aix-Marseille-Provence, COTELUB, CC Jabron-Lure-Vançon-Durance, CC Sisteronais-Buëch, CA Terre de Provence.

Trois autres intercommunalités souhaitent aujourd'hui déléguer au SMAVD un certain nombre des missions de la compétence GEMAPI pour les affluents de leur territoire :

- La CA Luberon-Monts de Vaucluse pour l'Aiguebrun et l'amont du torrent de Laval.
- La CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et Durance-Luberon-Verdon Agglomération pour leurs parts respectives du Lauzon.

Il est donc proposé de signer avec ces intercommunalités une convention de délégation sur le modèle de celles passées entre le SMAVD et les autres EPCI.

La mise en œuvre de ces conventions se fera ainsi de manière progressive, en deux phases : La phase 1 sera consacrée à la production des études et le dépôt des dossiers réglementaires relatifs aux différents axes d'intervention ; La phase 2 sera consacrée à la mise en œuvre des programmes de travaux définis et validés en phase 1. Une clause de revoyure, en fin de phase 1 acte le principe et les conditions de mise en œuvre de la phase 2.

La durée envisagée des conventions est de 6 ans : 2 ans pour la phase 1 et 4 ans pour la phase 2.

Les intercommunalités contribueront au financement des compétences déléguées par le versement d'une contribution forfaitaire destinée à couvrir les coûts internes de leur prise en charge par le SMAVD. Cette contribution forfaitaire s'élève à :

EPCI	Contribution annuelle en phase 1	Contribution annuelle en phase 2
CA LMV	15 000 €	34 000 €
CC PFML & DLVA	11 000 €	17 000 €

Des discussions sont engagées avec l'Agence de l'eau pour une contribution à ces coûts de gestion.

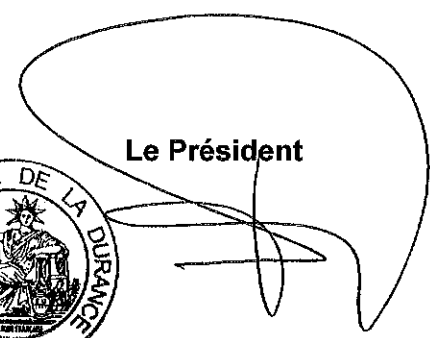

En outre, les frais externalisés d'études et de travaux seront répercutés aux intercommunalités à l'euro-l'euro après déductions des éventuelles subventions obtenues auprès des financeurs (notamment Agence de l'Eau RMC ; Conseil départemental du Vaucluse).

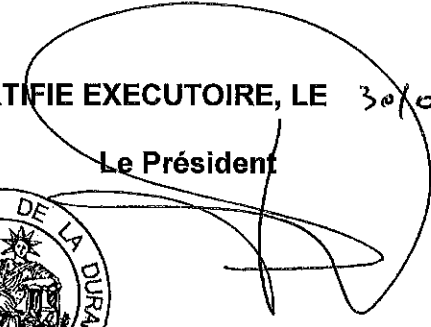

A ce stade de la rédaction de la convention, la nature et le montant exact des prestations de la phase 2 ne sont pas encore connus. Ils seront identifiés à l'issue de la phase 1 et feront nécessairement l'objet d'un avenant à la convention.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE les projets de convention de délégation Affluents à intervenir d'une part, entre le SMAVD et la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse pour l'Aiguebrun et l'amont du torrent de Laval et d'autre part, entre le SMAVD, la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et Durance-Luberon-Verdon Agglomération pour leurs parts respectives du Lauzon.

AUTORISE le Président à signer la convention et à prendre tout acte dans ce cadre.


Le Président

Yves WIGT

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 30/03/23

Le Président

Yves WIGT